

Commune de RETSCHWILLER

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 18 Juin 2024 à 19 h A l'Annexe de la Mairie

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 11 Juin 2024.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de Mme SCHEIB Esther, Maire :

Mmes et MM. , Bernard BREITENBUCHER, Sonia HUTT, Jean-Luc KNOERR, Pierre KREISS, Caroline MULLER, Jean-Michel ROHE, Martine SCHMITT et Henri ULRICH

Absent excusé : M. Charles GRAF

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Mr Henri ULRICH est désigné comme secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du PV du 11/04/2024
- 2) Démission du 1^{er} Adjoint au Maire
- 3) Désignation d'un délégué titulaire pour le SICTEU
- 4) Désignation d'un délégué suppléant pour le Syndicat des Eaux
- 5) Devis de réparation pour les gouttières de la toiture de la Mairie
- 6) Fonds communal Alsace : aménagement extérieur – groupe scolaire et périscolaire à Schoenenbourg
- 7) Taxe d'Aménagement
- 8) Création d'une adresse pour la Ferme Gänsmühle
- 9) Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2024

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. DEMISSION DU 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mr KROPP Alain, 1^{er} Adjoint au Maire. La fin de son mandat en qualité d'Adjoint et de Conseiller Municipal prend effet au 13 Juin 2024.

Mme la Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur son remplacement en qualité d'Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la démission de Mr KROPP en qualité d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal,
- DECIDE de ne pas remplacer Mr KROPP et de rester à un seul Adjoint au Maire.

4. DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR LE SICTEU

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire pour le Comité du SICTEU en remplacement de Mr KROPP Alain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Mr ULRICH Henri en qualité de titulaire. Ce dernier ayant déjà été suppléant au SICTEU, les conseillers nomment à l'unanimité Mme SCHEIB Esther, Maire, suppléante de Mr ULRICH.

5. DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LE SYNDICAT DES EAUX

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer Mr KROPP Alain en qualité de délégué suppléant au Comité du Syndicat des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mr KNOERR Jean-Luc en qualité de délégué suppléant au Syndicat des Eaux.

6. DEVIS DE REPARATION POUR LES GOUTTIERES DE LA TOITURE LA MAIRIE

Mme la Maire soumet au Conseil Municipal deux devis pour la réparation des gouttières, de la toiture de la Mairie (côté Rue Principale) :

- Devis de l'entreprise MG Concept Zinguerie de Memmelshoffen pour un montant de 990 € TTC,
- Devis de l'entreprise PK Concept Couverture / Zinguerie de Woerth s'élevant à 2 412.25 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité, le devis de l'entreprise MG Concept Zinguerie de Memmelshoffen pour un montant de 990 € TTC.

7. FONDS COMMUNAL ALSACE : AMENAGEMENT EXTERIEUR – GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE A SCHOENENBOURG

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Retschwiller a associé à ses réflexions les Communes de Schoenenbourg - Memmelshoffen - Keffenach.

L'objectif est en effet de s'associer sous forme de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) à l'échelle des quatre Communes.

CONSIDERANT que la construction de l'école primaire sous forme de RPI à l'échelle des quatre Communes arrive à son terme et qu'il convient de réaliser les aménagements extérieurs,

CONSIDERANT qu'il convient d'élaborer un plan de financement pour les aménagements extérieurs comme suit :

DEPENSES	COÛT GLOBAL HT Schoenenbourg + RPI
Lot n° 19 - Structure métallique	28 535,30 €
Lot n° 20 - Couverture bac sec / bardage métallique	20 100,00 €
Lot n°21 - Serrurerie (portails - clôtures)	11 153,62 €
Lot n°22 - Aménagement extérieur / gestion des eaux pluviales	259 960,00 €
Sous total travaux hors frais de MOE	319 748,92 €
Frais de maîtrise d'œuvre (8% sur le montant HT des lots n°19 à 22)	25 579,91 €
TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT EXTERIEUR	345 328,83 €

RECETTES				SCHOENENBOURG + RPI
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - FONDS COMMUNAL ALSACE				
KEFFENACH 14%	48 346,04 €	Taux de subvention 54%		26 106,86 €
MEMMELSHOFFEN 20,50%	70 792,41 €	Taux de subvention 46%		32 564,51 €
RETSCHWILLER 18%	62 159,19 €	Taux de subvention 44%		27 350,04 €
SCHOENENBOURG 47,50%	164 031,20 €	Taux de subvention 46%		75 454,35 €
	345 328,83 €			161 475,76 €

Fonds propres / emprunts (à définir)	183 853,07 €
---	---------------------

KEFFENACH 14%	22 239,18 €
MEMMELSHOFFEN 20,5%	38 227,90 €
RETSCHWILLER 18%	34 809,15 €
SCHOENENBOURG 47,5%	88 576,85 €
TOTAL DES RECETTES	345 328,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'engagement de la Commune de Retschwiller dans l'aménagement du groupe scolaire à Schoenenbourg, dans le cadre d'un projet mutualisé avec les Communes de Schoenenbourg – Memmelshoffen - Keffenach,
- approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il a été défini ci-dessus,
- autorise Mme la Maire à solliciter toutes les subventions y afférentes notamment le Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds Communal Alsace,
- décide de déléguer cette subvention au profit du SIVOS LES PAPILLONS.

8. TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-14,

Vu les délibérations du 28/11/2011 et du 10/11/2014 concernant la renonciation à la taxe d'aménagement par le Conseil Municipal de Retschwiller,

Vu la délibération du 13/12/2022 concernant l'instauration de la taxe d'aménagement au taux de 1.5 % du l'ensemble du territoire communal par le Conseil Municipal de Retschwiller,

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les Communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5% selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer dans le secteur IAU (lotissement), lieudit Schafplan, un taux de 5 % (voir plan du PLU ci-joint).

Cette délibération sera affichée en Mairie.

9. CREATION D'UNE ADRESSE POUR LA FERME GÄNSMÜHLE

Mme la Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation légale d'attribuer une adresse au lieudit « Ferme Gänsmühle ». Le chemin menant au lieudit est la voie communale dite Alte Strasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de nommer la voie dite Alte Strasse, Rue Gänsmühle et d'attribuer l'adresse « 1, Rue Gänsmühle » au lieudit « Ferme Gänsmühle ».

10. DIVERS

- Tirage au sort du jury d'Assises : Mr MULLER Christian
- Pas de participation de la Commune aux frais de travaux sur le trottoir au 42 Rue Principale
- Pas de location de la salle de classe à Mme Kehren, sophrologue, au prix de 250 € par mois
- Tableau électrique de la Mairie obsolète. Une mise aux normes est nécessaire.
- Modification du PLU : projet de création d'une zone NH1 pour l'Ecurie du Lac
- Planning des assesseurs pour les élections législatives
- Déménagement de l'Ecole début juillet et du matériel fin Août
- Sortie en forêt à prévoir
- Remise en marche de la sirène 1x/mois

La Maire,
E. SCHEIB

Le Secrétaire,
H. ULRICH